

Concitoyens, concitoyennes,

En compagnie de mes collègues du conseil et de l'équipe de direction de la Ville, je viens de terminer un exercice budgétaire parmi les plus difficiles qu'il m'a été donné de faire depuis que je suis maire.

Pour 2023, on a dû faire face à des coûts d'opération qui ont connu une forte augmentation. Je vous signale que l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation était de 6,9 % en octobre 2022 comparativement à octobre 2021.

L'augmentation des coûts se reflète dans notre budget d'opération. Le conseil municipal va adopter, aujourd'hui, un budget de 122,5 M\$ pour l'année 2023.

En fonction des montants qui ne font que transiter dans notre budget, donc sans impact sur les revenus et les dépenses, le budget d'opération sera de 117,4 M\$. C'est une hausse de 9,1 % sur 2022.

On a dû composer avec les augmentations des dépenses liées, notamment, aux biens et services qui ont connu une forte progression en relation avec l'inflation. Par exemple : la voirie, incluant le déneigement, est en hausse de 20,3 %; le traitement de l'eau potable augmente de 46,3 %; les intérêts de la dette à long terme progressent de 19,8 %.

On a dû aussi composer avec une augmentation de 31,8 % de l'ensemble des tarifs. Elle est principalement causée par le coût relié aux matières résiduelles :

- Augmentation du coût des collectes et du traitement des déchets domestiques;
- Augmentation du coût des collectes et du traitement du recyclage;
- L'ajout de la collecte et du traitement des matières organiques.

Et la tarification pour l'eau résidentielle atteint maintenant 286 \$ après avoir été maintenue au tarif de 199,50 \$ au cours des 4 dernières années. Le tarif de 2023 a été actualisé pour couvrir les coûts réels d'opération du réseau d'eau potable.

Face à cette pression à la hausse des coûts des biens et services, le conseil a appliqué des mesures pour limiter l'impact sur le compte de taxes. Cet équilibre a été réalisé, entre autres, par l'ajout de nouveaux revenus totalisant 800 k\$:

- Fonds région et ruralité appliqué au financement d'activités en développement économique;
- Nouveaux droits de mutation de 3 % sur les transactions de 500 k\$ et plus;
- Honoraires juridiques supportés par la réserve financière de l'eau potable.

Et des compressions de 1,1 M\$ ont été appliquées aux subventions versées aux organismes mandataires de la Ville : la Société de développement de Shawinigan, l'Office

de tourisme et de congrès de Shawinigan, la Corporation culturelle de Shawinigan, le Parc de l'Île-Melville, ainsi qu'à la Cité de l'énergie.

Ces efforts ont permis de faire en sorte que le taux de la taxe foncière résidentielle demeure pratiquement inchangé. Il est de 1,4302 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation, soit une légère différence de ½ ¢ (0,0049 \$).

Ça signifie que, sur le compte de taxes moyen pour une résidence unifamiliale moyenne, le montant des taxes foncières a été pratiquement gelé avec une légère augmentation de 0,74 %.

Puis, pour limiter à 31,8 % l'augmentation des tarifs, on a décidé de ne pas charger le tarif de 49 \$ pour les nouveaux bacs bruns. Les bacs bruns seront financés par le surplus non affecté. De plus, le programme de contrôle des insectes piqueurs sera suspendu pour 2023, ce qui représente une économie de 39,75 \$ sur le compte de taxes.

Quant au tarif pour l'égout résidentiel, il sera réduit de 10,49 %, ce qui représente une économie de 12,30 \$ par compte de taxes.

Finalement, au global, taxes foncières et tarifications incluses, le compte de taxes moyen pour une résidence unifamiliale moyenne sera de 3 094,20 \$, soit une hausse de 6,9 % sur 2022.

Le taux de la taxe foncière générale des immeubles de 6 à 9 logements, commerciaux et industriels a été fixé à 1,4304 \$, soit le même que celui de la catégorie résidentielle. Le taux des catégories agricole et forestière est de 0,9526 \$ et celui des terrains vagues desservis a été fixé à 2,8608 \$. Dans ce cas, le taux est plus élevé parce que c'est une mesure incitative à la construction pour les propriétaires de ces terrains situés majoritairement dans le périmètre urbain.

En 2023, seuls les propriétaires du secteur Shawinigan ont à assumer une taxe foncière pour le paiement de la dette de leur ancienne municipalité. Le dernier versement est prévu pour l'année 2024.

Quand on regarde l'ensemble de nos revenus, on constate que les taxes foncières, la tarification et les paiements d'en-lieu de taxes représentent 82 % de nos revenus. Encore une fois, c'est la brique et le béton qui financent les villes. C'est un financement complètement dépassé et qui doit être revu par le gouvernement du Québec. C'est d'ailleurs une revendication de l'Union des municipalités du Québec.

Quant à nos dépenses, la masse salariale représente le tiers des dépenses et j'attire votre attention sur le fait que le déneigement compte pour près de 10 % de nos dépenses. En terminant, nous avons décidé d'offrir à nos citoyens de payer leur compte de taxes en quatre versements plutôt qu'un maximum de trois paiements.

Je tiens à remercier mes collègues du conseil, la direction générale ainsi que le trésorier Alain Gravel et toutes leurs équipes pour leur contribution à l'élaboration de ce budget.

Michel Angers
maire